

**DECISION n° 2023-15**

Fixation des tarifs des boissons et encas proposés à l'issue des spectacles organisés au Pôle associatif et culturel Vodanum



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20230324-DEC2023-15-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Publication : 24/03/2023

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2021- 45 en date du 21 Avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétence du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2022- 02 en date du 26 Janvier 2022, par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le recrutement d'un vacataire pour assurer la gestion de la billetterie et d'un espace de convivialité au sein du Pôle associatif et culturel Vodanum,

VU la décision N°2022-42 en date du 26 avril 2022 portant sur la fixation des tarifs des boissons et encas proposés à l'issue des spectacles à Vodanum.

VU la décision N°2022-71 en date du 8 décembre 2022 portant sur la modification des tarifs des boissons et encas proposés à l'issue des spectacles à Vodanum.

Considérant que les produits issus de la vente seront encaissés par la régie affaires culturelles instituée par la délibération N°2014-43 en date du 16 septembre 2014 et modifiée par la décision N°2022-34 en date du 17 mars 2022,

Considérant qu'il convient de modifier les tarifs de vente des boissons et encas (mise en vente d'une bière locale et de chips et bonbons).

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : ANNULE la décision N°2022-71 en date du 8 décembre 2022 portant sur la fixation des tarifs des boissons et encas proposés à l'issue des spectacles à Vodanum.

Article 2 : FIXE les tarifs des boissons et encas comme suit :

PRODUITS	TARIFS
Eau plate (33cl)	1€
Eau gazeuse (33cl)	1€
Sodas (33cl)	2€
Bière (33cl)	3€
Bière Brasserie Locale	3,50€
Flûte de Vouvray brut (14cl)	5€
Bouteille de Vouvray brut (75cl)	15€
Chips	2€
Bonbons	1€

Article 3 : La présente décisions sera transmise au registre des décisions du Maire,

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Le régisseur de la régie affaires culturelles,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon le 24 mai 2023  
Le Maire,  
Emmanuel DUMENIL



Mairie de Rochecorbon : Place du 8 mai 1945 - 37210 Rochecorbon

Tél. 02 47 52 50 20 // Email : contact@mairie-rochecorbon.fr // Site Internet : www.mairie-rochecorbon.fr

